

COMMUNE DE NIVILLAC  
Mairie- 9 rue du Calvaire- 56130 NIVILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit  
Le huit septembre  
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC  
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20 h 00 à la mairie  
Sous la présidence de Monsieur Jean THOMAS, Maire  
Date de convocation du conseil municipal : 27 août 2008

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 22 votants : 23

**PRESENTS:** THOMAS J.- BRIAND Y.- DAVID G.- Mme DENIGOT B.- Mme FRANCO M. -  
FREOUR J.C.- Mme FREOUR N.- Mme GERVOT-BROHAN N.- Mme GICQUIAUX C.- GUIHARD A.  
- Mme HUGUET E.- Mme LE BORGNE S.- Mme LEVRAUD F.- MATHIEU J.P.- OILLIC J.P.- Mme  
PANHELLEUX F. - PEDRON A.- Mme PERRAUD C.- Mme PHILIPPE J.- PROU A.- PROVOST L-  
THURIAUD M.

**ABSENTS :** ARDOUIN M. - CHATAL J.P.- JOUSSE E.- Mme LAPORTE M.- Mme VALLEE E.

Secrétaire de séance : Mme LEVRAUD Françoise

**Objet : Subventions 2008 aux écoles extérieures  
et organismes de formation**

Monsieur le Maire soumet plusieurs demandes de subvention émanant d'écoles extérieures à la commune et d'organismes de formation.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder une subvention de 17 € par élève de Nivillac fréquentant les établissements ci-dessous :

- Maison Familiale Rurale- QUESTEMBERG : 34,00 € (17 € x 2 élèves)
- Maison Familiale Rurale- Saint-Père en Retz : 17 € (17 € x 1 élève)
- Maison Familiale Rurale- Carquefou : 17 € (17 € x 1 élève)
- Maison Familiale Rurale- Guilliers : 51 € (17 € x 3 élèves)
- Enseignement Agricole Public – Guérande : 34,00 € (17 € x 2 élèves)
- B.T.P. Formation – VANNES : 102,00 € (17 € x 6 élèves)
- Lycée Nort-Sur-Erdre: 17 € (17 € x 1 élève)
- CCI Brest: 17 € (17 € x 1 élève)
- ISSAT- ST-JACUT LES PINS : 68,00 € (17 € x 4 élèves)
- CFA Bâtiment et TPP Saint-Herblain : 17 € (17 € x 1 élève)
- Chambre des Métiers du Morbihan- VANNES : 102,00 € (17 € x 6 élèves)

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean THOMAS



Certifié exécutoire,  
Reçu en préfecture le  
Publié le 19/9/08

